

COMPTE RENDU DE LA CAPL n°2 : Attribution des emplois de catégorie B

La CGT a lu une déclaration liminaire qui est annexée au présent compte rendu.

En réponse à notre déclaration, le Président indique qu'il y aura un ralentissement des suppressions d'emplois en raison de la mise en place du prélèvement à la source. Il affirme attirer l'attention de la Direction Générale chaque année sur les difficultés induites par ces suppressions d'emplois. Concernant la tenue tardive de la CAP nationale de catégorie B, le Président précise qu'il va saisir, une nouvelle fois, la Direction Générale à ce sujet afin que le calendrier soit revu.

Adoption du procès verbal du 12 janvier 2016 :

Approuvé à l'unanimité

Attribution des emplois au niveau local :

La direction communique le mouvement suivant au 1^{er} septembre 2016 :

GOUX Dominique : T. Nevers

LOTIER Rémy : BCR

BAILLON Florence : T. Nevers

PELOILLE Laetitia : PRS

GRENOT Thierry : SIE Nevers

REGNAULT Patrick : T. Nevers

BERGER CLARK Nathalie : SPF 2 Nevers

CHILES Frédéric : EDR (Equipe Départementale de Renfort)

BRUSSON Didier : EDR (Equipe Départementale de Renfort)

Demandes prioritaires suite à restructuration

DARMAGNAC Marie-Hélène : SIP Nevers

CHENE Corinne : SPF Enregistrement Nevers

JOIGNAUD Sylvie : SPF Enregistrement Nevers

THUEL Lionel : SPF Enregistrement Nevers

BRIOT Véronique : SIP Nevers

MOULINIER Muriel : T. Cosne

Vote : 6 contre (1 CGT, 2 CFDT, 1 Solidaires, 2 « tirés au sort »)

Après la CAPL, la Nièvre est déficitaire de 2,3 postes de cadre B. Postes demeurant vacants :

- SIP Nevers : -1

- T. Nevers hôpital et amendes : -1

- T. Nevers : -1

- T. Decize : -1

- T. La Charité : -2

- T. Moulins Engilbert : -1

- CDIF : géomètres : -1

La direction nous a communiqué l'affectation des agents ALD Nevers :

- MILLERAT Pascal : T. Nevers hôpital

- PILAT Annie : Direction

Questions diverses : le Président a annoncé que la journée d'accueil aurait lieu le 2 septembre à la DDFIP

La délégation de la CGT était composée de Florence BAILLON (titulaire) et Christine RAGUILLAT (expert).